

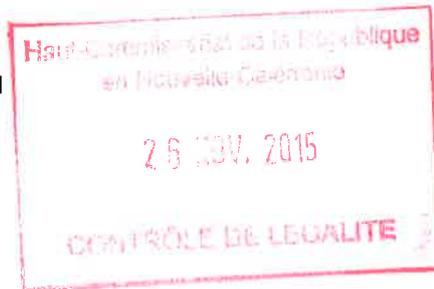


**SYNDICAT MIXTE DE
TRANSPORT INTERURBAIN**

COMITE SYNDICAL

N° 2015-019/SMTI

du 24 novembre 2015



DELIBERATION
relative à la décision modificative n°1 au budget 2015 du syndicat mixte

Le comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 54 ;

- VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 9 ;
- VU la délibération n° 2008-135/APN du 20 juin 2008 relative à la participation de la province Nord au syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie ;
- VU la délibération n° 36-2008/APS du 27 juin 2008 relative à la participation de la province Sud au syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie ;
- VU la délibération n° 450 du 30 décembre 2008 du congrès de la Nouvelle-Calédonie relative à la création d'un syndicat mixte de transport interurbain ;
- VU l'arrêté du Haut-commissariat n° 280/DIRAG/SAJ du 5 mars 2009 autorisant la création du syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie » ;
- VU les statuts du syndicat mixte de transport interurbain, et notamment son article 9 ;
- VU la délibération n° n° 2014-035/SMTI du 26 août 2014 désignant le président, vice-président, délégués titulaires et suppléants du comité syndical du Syndicat Mixte ;
- VU la délibération n° n° 2014-036/SMTI du 26 août 2014 désignant le président, vice-président, délégués titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte ;
- VU la délibération n° 2015-006/SMTI du 25 mars 2015 adoptant le budget primitif de l'année 2015 ;
- VU la délibération n° 2015-010/SMTI du 30 juin 2015 approuvant le compte administratif 2014 ;
- VU la délibération n° 2015-011 du 30 juin 2015 portant affectation du résultat de l'année 2014 ;
- Vu la délibération n° 2015-012/SMTI du 30 juin 2015 relative au vote du budget supplémentaire de l'année 2015 ;
- VU le rapport de présentation n° 2015-019/SMTI ;

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

DECIDE

ARTICLE 1 : OBJET

Le comité syndical approuve la décision modificative n°1 au budget 2015 du syndicat mixte arrêté en dépenses et en recettes à la somme **CENT QUATRE VINGT DIX MILLIONS NEUF CENT QUARANTE ET UN MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DOUZE francs CFP** (190 941 492 FCFP).

ARTICLE 2 : BALANCE GENERALE

La balance générale du budget pour l'exercice 2015 se présente comme suit :

INVESTISSEMENT RECETTES

Chap.	Libellé	BP	BS	DM1	TOTAL
1068	Autres réserves		73 650 698		73 650 698
RECETTES REELLES :					73 650 698
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		203 000 000	64 920 746	267 920 746
	TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT :	203 000 000	0	64 920 746	267 920 746
	TOTAL RECETTES CUMULEES D'INVESTISSEMENT :	203 000 000	73 650 698	64 920 746	341 571 444

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chap.	Libellé	BP	BS	DM1	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilés	103 000 000	42 857 142	10 800 000	156 657 142
20	Immobilisations incorporelles	30 000 000		10 552 810	40 552 810
21	Immobilisations corporelles	70 000 000	-42 857 142	43 567 936	70 710 794
TOTAL :		203 000 000	0	64 920 746	267 920 746
D001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE :		73 650 698		73 650 698
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES :	203 000 000	73 650 698	64 920 746	341 571 444

EXPLOITATION RECETTES

Chap.	Libellé	BP	BS	DM1	TOTAL
70	Ventes de titres	300 000 000	1 253 229	85 760 746	387 013 975
74	Subventions et participations des collectivités membres	37 500 000	35 000 000	2 500 000	75 000 000
75	Autres produits de gestion courante	370 000 000		37 760 000	407 760 000
77	Produits exceptionnels	2 500 000	37 640 000		40 140 000
TOTAL :		710 000 000	73 893 229	126 020 746	909 913 975
RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE :			244 298 258		244 298 258
BUDGET TOTAL :		710 000 000	318 191 487	126 020 746	1 154 212 233

EXPLOITATION DEPENSES

Chap.	Libellé	BP	BS	DM1	TOTAL
011	Charges à caractère général	314 300 000	301 790 825	19 100 000	635 190 825
012	Charges de personnel	150 000 000	6 427 802	49 800 000	206 227 802
65	Autres charges de gestion courante		327 400		327 400
TOTAL DEPENSES GESTION DE SERVICES :		464 300 000	308 546 027	68 900 000	841 746 027
66	Charges financières	20 000 000	17 345 460		37 345 460
67	Charges exceptionnelles	15 000 000		-7 800 000	7 200 000
022	Dépenses imprévues	5 000 000	-5 000 000		0
TOTAL DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION :		40 000 000	12 345 460	-7 800 000	44 545 460
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 700 000	200 300 000	64 920 746	267 920 746
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION :		205 700 000	-2 700 000	64 920 746	267 920 746
BUDGET TOTAL :		710 000 000	318 191 487	126 020 746	1 154 212 233

ARTICLE 3 : VOIE ET DELAI DE RECOURS

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

ARTICLE 4 : EXECUTION

Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain et le trésorier de la trésorerie des établissements publics de Nouvelle-Calédonie, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et aux présidents des assemblées des provinces Nord et Sud et publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance, le 24 novembre 2015.

Un membre,

Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

La présente délibération est transmise au contrôle de la légalité le
transmise pour publication au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le
et rendue exécutoire le

Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain

Ampliations :

- Haut-commissariat 1
- Nouvelle-Calédonie 1
- Province Nord 1
- Province Sud 1
- Trésorerie des Etablissements Publics de Nouvelle-Calédonie 1
- Archives 3

Quorum :

- Membres en exercice : 6
- Membres présents : 6
- Membres représentés : 0
- Suffrages exprimés : 6
- Pour : 6
- Contre : 0
- Abstentions : 0

